

Rester sur la bonne voie avec le Programme de maintien de la compétence (PMC)



Si vous n'avez pas encore commencé à travailler sur votre PMC 2011, il est grand temps de vous y mettre! Des copies papier des documents du PMC ont été envoyées à tous les membres en février et sont également disponibles sur le site Web : www.ocswssw.org. Le PMC est pour l'Ordre une manière de remplir son mandat qui consiste à protéger le public. Le programme fait la promotion de l'assurance de la qualité dans l'exercice du travail social et des techniques de travail social, et il encourage les membres à viser l'excellence et à améliorer leur pratique de façon régulière.

Comme la plupart d'entre vous le savent, le PMC est basé sur un modèle d'éducation des adultes. Par conséquent, il vous permet de faire appel à votre jugement professionnel pour déterminer quels sont vos objectifs d'apprentissage et d'identifier vos activités d'apprentissage. Ces dernières sont définies d'une manière très générale, et pourrait comprendre la lecture, l'apprentissage en ligne, l'observation de la pratique des autres, la supervision, la cothérapie et la participation à un comité, pour n'en nommer qu'un petit nombre. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la page 17 du Guide d'instructions du PMC (qui se trouve sur le site Web).

Tous les membres doivent obligatoirement participer au PMC, y compris les membres qui n'exercent plus, qui sont en congé de maternité/congé parental ou qui sont actuellement sans emploi. Le programme est conçu pour être suffisamment souple pour permettre aux membres d'entreprendre leur propre évaluation et de prévoir des objectifs et des activités d'apprentissage qui correspondent à leurs circonstances

particulières. Il faudra plus de temps pour atteindre certains objectifs, et vous pourriez vouloir poursuivre certains objectifs d'une année à l'autre. Il est souhaitable dans ce cas d'identifier des points de référence ou des jalons à atteindre dans le cadre de ces objectifs plus vastes.

Tous les membres doivent faire une déclaration de participation au PMC au moment du renouvellement annuel de leur adhésion. Pour rester à jour en ce qui concerne le PMC, il est bon de commencer à remplir les documents Grille d'auto-évaluation et Programme de perfectionnement professionnel 2011 assez tôt et de noter vos activités pendant toute l'année. Si vous trouvez cela plus pratique, vous pouvez remplir vos documents du PMC électroniquement, puis les sauvegarder. Vous devez conserver la Grille d'auto-évaluation et les documents du Programme de perfectionnement professionnel pendant au moins 7 ans.

Le saviez-vous? L'organisme américain *The Ohio Board for Counsellors, Social Workers and Marriage and Family Therapists* nous a demandé l'autorisation d'utiliser le Programme de maintien de la compétence de l'Ordre auquel il apportera les modifications nécessaires.

Ensemble, nous fixons des normes pour le perfectionnement et l'épanouissement professionnel!

Si vous avez des questions concernant le PMC, veuillez vous reporter au Guide d'instructions du PMC sur le site Web de l'Ordre ou contacter le service de la pratique professionnelle de l'Ordre à l'adresse : ccp@ocswssw.org.